

Le taux d'intérêt prévu, aux termes de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, était de 1/8 p. 100, ce qui était, les députés en conviendront sûrement, assez généreux de la part du gouvernement fédéral alors au pouvoir. Une période de remboursement de 40 ans était prévue. Je ne sais si la CENC exerce toujours cette fonction élargie en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. En mentionnant cet événement de 1958, je veux simplement en venir à ceci: de toute évidence, le gouvernement fédéral se servait de la CENC pour aider à la mise en valeur de l'énergie là où l'entreprise privée ne voulait pas en prendre le risque et aussi dans des régions isolées et encore non aménagées du pays où une certaine mesure d'initiative publique était requise.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de revenir sur les points déjà abordés par le député du Yukon et celui des Territoires du Nord-Ouest. Comme ils sont les deux députés les mieux renseignés sur la situation, leurs interventions suffisent. En ma qualité d'ancien titulaire du ministère en cause, j'appuie énergiquement l'amendement du député du Yukon. Comme je l'ai laissé entendre, il se révèle essentiel, compte tenu de l'orientation qu'a prise le développement depuis dix ans au Yukon surtout et, sur une plus petite échelle, dans les Territoires du Nord-Ouest. Deuxièmement, le bill que propose le gouvernement aura pour effet de décourager encore davantage le mouvement de capitaux privés vers cette vaste étendue géographique inexploitée dont le gouvernement du Canada a la charge. A eux seuls, les Territoires du Nord-Ouest couvrent une superficie de 3.5 millions de milles carrés.

• (5.20 p.m.)

Tous les ministres qui ont dirigé le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'accorderont sûrement qu'on a eu du mal à intéresser l'entreprise privée au développement de nos territoires du Nord. On peut en blâmer en partie le caractère accidenté du terrain, les difficultés créées par les distances, la géographie et, dans certains cas l'attitude du gouvernement quant au rôle que pourrait y jouer l'entreprise privée.

L'actuel ministre a récemment fait un voyage en Europe pour tenter de convaincre des intérêts privés à y faire des investissements. Du temps que j'étais ministre, j'ai visité le Japon. Ma visite était fondée sur les relations continues que nous entretenions avec l'ambassadeur du Japon. Je parle du début des années 60. Il s'est montré très enthousiaste, pour son gouvernement, au sujet des possibilités d'investissements dans le Yukon. Depuis, les projets tels que ceux des New Imperial Mines et de l'Anvil Mine n'ont acquis qu'une valeur relative beaucoup plus vite que si le potentiel d'investissements japonais à l'égard des ressources naturelles n'avait pas été accessible au Yukon. Je pourrais mentionner d'autres cas où l'entreprise privée, en assumant de grands risques, a mis sur pied et exploité des projets. Ces entreprises touchent maintenant des revenus remarquables, comme l'a signalé le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange).

[L'hon. M. Dinsdale.]

Les chiffres du rapport Carr indiquent que ces choses ne se réaliseraient pas avant 1979. C'est déjà fait. C'est que le Canada Tungsten, qui produit un minéral rare et recherché en cette ère de l'espace, est fondée sur l'exploitation de ses ressources. Clinton Creek, à proximité de l'Alaska, est une autre localité à l'avenir prometteur et dont l'établissement a été rendu possible grâce à des investissements privés au Yukon. La voie adoptée par le gouvernement en ce qui concerne le bill dont la Chambre est saisie actuellement renverse la tendance encourageante qui s'était dessinée pendant la dernière décennie. Nous nous sommes efforcés de réduire au minimum les obstacles naturels et les difficultés qui s'opposaient à l'investissement privé. Nous avons adopté une attitude positive au nom du gouvernement en prévoyant des stimulants particuliers de nature à encourager l'industrie plutôt qu'à la décourager.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, monsieur l'Orateur, je demande que le gouvernement étudie d'urgence les conséquences psychologiques des modifications proposées à propos des fonctions de la CENC. Peut-être cela s'applique-t-il davantage jusqu'ici au Yukon qu'aux Territoires du Nord-Ouest, mais dans toute la mesure du possible, la présence fédérale d'Ottawa dans cette région devrait aller en s'estompant. On résoudrait ainsi tout le problème de l'autonomie croissante des territoires du Nord. Au début des années 60, le Yukon faisait des progrès spectaculaires. Ils étaient surtout attribuables à l'assurance qu'il avait d'une plus grande autonomie dans les questions administratives comme dans l'exploitation des ressources. L'intention du bill à l'étude inverse cette tendance. Forcément, il démoralisera et il arrêtera l'essor que le développement du Nord a pris ces dix dernières années.

Le député du Yukon a offert la solution au dilemme qui plonge le représentant des Territoires du Nord-Ouest dans de douloureuses réflexions. Dans son exposé cet après-midi, il a presque tout tenté sauf de répudier publiquement le projet de loi. Les députés des deux côtés de la Chambre doivent travailler ensemble pour revoir le principe du bill. Normalement, nous aurions eu l'occasion de le faire à l'étape de la résolution, selon l'ancien Règlement. Nous devons examiner en profondeur le mouvement global du développement du Nord, comme le représentant des Territoires du Nord-Ouest le recommande. La Chambre serait alors saisie d'un bill dont le ministre serait fier. Au lieu d'esquiver la tâche de diriger les débats sur le projet de loi, il serait fier de venir à la Chambre des communes. Il pourrait se servir du bill comme d'une autre source d'information et de publicité, terme que j'emploie dans son meilleur sens, dans l'intérêt du développement du Nord.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi le débat cet après-midi avec un grand intérêt. J'ai beaucoup apprécié les remarques du secrétaire parlementaire, du député du Yukon (M. Nielsen) et du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Grâce à eux, les députés sont maintenant beaucoup mieux renseignés sur les problèmes des régions septentrionales du Canada.

Je n'ai pas l'intention de consacrer beaucoup de temps à l'examen des divers articles du bill dont nous sommes